

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

**Remarque préliminaire :** Dans tous les tableaux, hormis dans les catégories "Poussins" et "Juniors", la compétition permet la détermination des champions régionaux utilisés dans les règlements de la Phase Qualificative France Jeunes (QFJ) de la même saison.

## 1. COMITÉ D'ORGANISATION

- 1.1. Le championnat régional est organisé par la Ligue Ile-de-France de Badminton (LIFB). Elle établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne l'ensemble des informations utiles. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).
- 1.2. Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec [le cahier des charges](#) et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

## 2. GÉNÉRALITÉS

- 2.1. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 2.2. Le numéro de dossier du tournoi est le suivant : 2501255
- 2.3. La compétition se déroulera selon les dernières règles et les derniers protocoles sanitaires. Chaque participant (joueurs, conseillers, spectateurs, organisateurs.) pourra se voir refuser l'accès à la salle s'il ne respecte pas les règles sanitaires mises en place.
- 2.4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence-joueur de la LIFB et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 2.5. Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition
- 2.6. Les JA principal et adjoint de la compétition sont désignés par la ligue et sont respectivement Hervé HUE et Harold GANCI. Les GEO de la compétition sont Paul-Alexandre BALANA ([competition@lifb.org](mailto:competition@lifb.org)) et Stéphane MASSE.
- 2.7. Informations clés :
  - **Date de la compétition : 7 & 8 février 2026**
  - **Lieu de la compétition : Gymnase Gilbert Noel, 6 Av. Pierre Sémard, 94210 Saint-Maur-des-Fossés**
  - **Nombre de terrains : 10**
  - **Nombre maximum de joueurs : 300**
  - **Date d'ouverture des inscriptions : 7 novembre 2025 à 12h**
  - **Date limite des inscriptions : 8 janvier 2026 à 12h**

- **Date du tirage au sort : 24 janvier 2026**
- **Volant officiel : RSL 3**
- **Montant de l'inscription : 1 tableau : 16€ | 2 tableaux : 23€ | 3 tableaux : 28€.**

### 3. SÉRIES ET TABLEAUX

- 3.1. Le **Championnat Régional Jeunes Daniel TRAVERS** est une compétition régionale qui s'adresse aux meilleurs joueurs d'Ile-de-France des catégories jeunes telles que définies par la FFBaD.
- 3.2. Les séries sont organisées par catégories d'âge à savoir Poussins (U11), Benjamins (U13), Minimes (U15), Cadets (U17) et Juniors (U19) dans les tableaux de Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Hommes (DH), Double Dames (DD) et Double Mixtes (DM).
- 3.3. Le **Championnat Régional Jeunes Daniel TRAVERS** étant une étape qualificative pour les Championnats de France Jeunes pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets, seuls les joueurs et joueuses de nationalité française sont autorisés à participer au Championnat Régional Jeunes dans ces catégories.
- 3.4. Surclassement
  - 3.4.1. Le surclassement n'est pas autorisé pour cette compétition sauf pour :
    - o les Minibads qui peuvent s'inscrire uniquement en Poussins
    - o les Poussins qui peuvent s'inscrire uniquement en Benjamins.
  - 3.4.2. Les Poussins et les Poussines s'inscrivant dans la catégorie Benjamins ou Benjamines doivent le faire sur l'ensemble des tableaux pour lesquels ils sont inscrits.
- 3.5. Le nombre de places maximum est le suivant :
  - o Tableaux de Simple : 16 joueurs ;
  - o Tableaux de Double et Mixte : 8 paires.
- 3.6. Format des tableaux
  - 3.6.1. Les tableaux se joueront en élimination directe et par exception en poules suivi d'une phase d'élimination directe pour les Poussins.
  - 3.6.2. Cependant, en fonction du nombre de terrains et du niveau de remplissage de la compétition certains tableaux pourront se jouer en élimination directe, sauf dans la catégorie Poussins-Poussines.
  - 3.6.3. Pour l'ensemble des tableaux (sauf ceux qui seront en poule unique), une petite finale devra être disputée.

### 4. INSCRIPTIONS

- 4.1. Les inscriptions sont à réaliser exclusivement par les Comités Départementaux en ligne via Badnet (<https://lifb.badnet.org/Src>).
- 4.2. Les classements à la date limite des inscriptions détermineront les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.
- 4.3. Sélection des participants :
  - 4.3.1. Tableaux de simple :
    - o Deux joueurs ou joueuses maximum sélectionné(e)s par la Ligue pour l'ensemble du territoire francilien, sur proposition éventuelle des CTD au plus tard 15 jours avant la date limite d'inscription à la compétition.
    - o Complétés par les joueurs dans l'ordre de leur classement au CPPH de simple

#### 4.3.2. Tableaux de double et mixte

- Deux paires maximum sélectionnées par la Ligue pour l'ensemble du territoire francilien, sur proposition éventuelle des CTD au plus tard 15 jours avant la date limite d'inscription à la compétition.
- Complétées par les paires dans l'ordre de leur classement
  - Pour les catégories Poussins : les paires constituées seront classées par addition des rangs de classement de simple des deux joueurs ou joueuses de la paire
  - Pour les catégories Benjamins : les paires constituées seront classées en additionnant les côtes du CPPH de simple de chaque joueur ou joueuse
  - Pour les catégories Minimes, Cadets et Juniors : les paires constituées seront classées dans l'ordre de leur classement au CPPH dans le tableau correspondant

4.4. Le CPPH à la date du tirage au sort sera pris en compte pour la désignation des têtes de série.

4.5. Le règlement des inscriptions devra être réalisé à l'issue de la compétition par les Comités Départementaux dès réception des factures envoyées par le service comptabilité de la LIFB.

4.6. Le comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreurs d'inscription et leurs conséquences sur la composition des séries et des tableaux.

## 5. FORFAITS

5.1. Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

5.2. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

5.2.1. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, son Comité Départemental est remboursé des frais d'inscription ;

5.2.2. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Ce justificatif permettra le remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

5.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant et qu'une liste d'attente a été créée, la paire doit se retirer. En cas d'absence de liste d'attente, le partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la LIFB essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur en remplacement.

## 6. DÉROULEMENT

6.1. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h à 19h00.

6.2. Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux et seront disponibles en ligne sur les outils informatiques de gestion de compétition. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

6.3. Les joueurs ou leur responsable nommé par le Comité doivent pointer dès leur arrivée dans le gymnase et ce, tous les jours où ils sont convoqués. En cas de retard, le joueur ou le responsable doivent contacter les organisateurs sous peine que le joueur concerné soit déclaré forfait lors de son premier match.

- 6.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 6.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge Arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 6.6. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, le volant officiel de la compétition sera imposé. Ces volants seront fournis pour les finales par la LIFB.
- 6.7. Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets comme défini par l'article 7 des règles du badminton.
- 6.8. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 6.9. Les matchs seront soit arbitrés par des arbitres officiels, soit en auto-arbitrage. Lors de match en auto-arbitrage, un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre qui si possible désigne un Arbitre ou faisant office.
- 6.10. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 6.11. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, leurs conseillers, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 6.12. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 6.13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 6.14. Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs.
- 6.15. La participation au Championnat Régional Jeunes Daniel Travers requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.